



**Communiqué du 19 août 2010**

## **Protection du vignoble contre les dégâts d'oiseaux, oui mais dans le respect des règles....**

**La protection du vignoble contre les dégâts d'oiseaux se pose chaque année avec la même acuité. Peu d'espèces posent réellement des problèmes aux vigneronns mais elles peuvent provoquer des dégâts importants. Dans certains cas, il est indispensable de recourir à un moyen de protection. Se pose alors la question du moyen à privilégier en tenant compte notamment des besoins de la faune qui utilise le vignoble comme habitat. L'ASPO/BirdLife Suisse et Vitiswiss encouragent les vigneronns à privilégier d'autres méthodes de protection que les filets couvrants. Ces derniers occasionnent, s'ils sont mal posés, la mort d'oiseaux et de hérissons.**

Différents systèmes de protection peuvent être utilisés. Les installations acoustiques effraient les oiseaux en émettant à intervalles plus ou moins réguliers différents cris de détresse ou de rapaces prédateurs. Mais mal acceptées par le voisinage, ces installations font souvent l'objet d'acte de vandalisme. Une nouvelle génération d'appareils fait cette année son apparition sur le marché. Des essais seront menés durant cette saison. L'ASPO/Birdlife et Vitiswiss prient les riverains des parcelles viticoles d'accepter ces petits désagréments acoustiques limités à une très courte période et cela dans le but de limiter la pose de filets.

La présence de garde-vignes est certainement la solution idéale. Leur présence dans le vignoble s'avère très efficace mais est coûteuse. Malheureusement, ce mode de protection traditionnel est en voie de disparition et seules quelques grandes communes viticoles y recourent encore. Peut-être faudrait-il faire revivre cette tradition ?

### **Filets latéraux à privilégier**

Les filets demeurent parfois la seule solution de protection. Onéreux, les vigneronns en font un usage le plus modéré possible. Lorsque la pose de filets s'avère incontournable, le vigneron privilégiera la pose de filets latéraux. Cette technique présente de nombreux avantages. Le vigneron pourra encore accéder à son vignoble pour y effectuer les derniers travaux avant les vendanges ou encore évitera le déchirement des filets sous le poids d'une neige précoce dans les parcelles de vendanges tardives. Le risque de voir des oiseaux ou des hérissons piégés dans ce type de filets est quasiment nul.

La pose de filets recouvrant totalement la vigne ne devrait donc concerner que des parcelles d'accès difficile, de forme irrégulière ou encore en terrasses. Dans ces cas, les directives éditées par Agroscope Changins Wädenswil sont à respecter. Mal posés, les filets constituent des pièges mortels pour les oiseaux et hérissons.

La fiche technique des directives a été réactualisée et est disponible auprès des secrétariats de l'ASPO et de Vitiswiss ainsi que sous [www.vinatura.ch](http://www.vinatura.ch) et [www.birdlife.ch](http://www.birdlife.ch) .

Le respect strict de ces directives et recommandations par les vigneronns comme l'exige Vitiswiss pour l'obtention du label Vinatura® ainsi que la compréhension du voisinage pour les quelques désagréments acoustiques et l'absence de vandalisme permettront aux oiseaux, aux hérissons, aux vigneronns et à leur voisinage de passer sereinement ce cap automnal.

#### **Informations complémentaires**

M. François. Turrian, ASPO/BirdLife Suisse, Tél. 026/677 03 80 ou 079/318 77 75

Mme Monique Perrottet, Vitiswiss, Tél. 031/385 26 36 ou 079/640 28 30

L'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse est l'organisation de protection des oiseaux et de la biodiversité qui rassemble plus de 61'000 membres de tous les cantons et environ 500 sections locales. L'ASPO gère les deux centres-nature de La Sauge près de la réserve du Fanel au bord du Lac de Neuchâtel et du marais de Neerach dans le canton de Zurich. L'ASPO développe jusqu'en 2010 la campagne « Biodiversité – source de richesse »  
2010 : Année internationale de la biodiversité sous l'égide de l'ONU.